

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRÉSIDENT**

Objet : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Montbert – Saint Colomban et Geneston

Les schémas directeurs des eaux usées des communes du territoires ont été réalisés entre 2019 et fin 2021. De nombreux travaux de réseaux doivent être réalisés sur plusieurs communes dont celles de Montbert - Rue de la Gare et des Deux Ponts, Geneston – Rue des Saulsaies et Saint Colomban - Rue Norbert Fleury et de la Croix Verte, afin de limiter les eaux claires parasites dans les réseaux et d'améliorer à terme la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel.

Le coût prévisionnel de ces travaux de réhabilitation est estimé à **534 111.63 € HT**.

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 2024.

Aussi, afin de contribuer au financement de ce projet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés,

VU la circulaire préfectorale du 20 septembre 2023 portant sur l'appel à projets pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ARRETER le montant de l'opération relative à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Montbert, Saint Colomban et Geneston à **534 111.63 € HT**.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre et frais	27 676.64 €	
Travaux	490 640.99 €	
Frais annexes	15 794.00 €	
RECETTES		
DETR 2024		122 500.00 €
AELB		103 822.80 €
Autofinancement		307 788.83 €
TOTAL HT	534 111.63 €	534 111.63 €

Article 3 : DE SOLLICITER une aide financière de **122 500 €** au titre de la DETR 2024, pour contribuer à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Montbert, Saint Colomban et Geneston.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20231127-DE212_P271123-DE

S:LO

Acte n° : DE212-P271123

Publié sur le site internet le :

29/11/23

Fait à La Chevrolerie, le 27 novembre 2023

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 28/11/2023

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté